

D 2021 26 04 055

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

26 Avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, C. BIOLAY, V. KRYK, Michèle GALLET, M. GRENIER, M. GIRIAT, R. OTZENBERGER, Y. DUMAS, S. MANFRINI, M. GALLET, L. ROCHAS, F. KHIAR, J. DAZIN, M-C. ROCH, L. VAUTHIER, P. GUINOT, M. LEBOLD, H. GRANGE, J-M. PALINIEWICZ

Absents excusés: A. BOUSSER, G. MASRARI

Absents: M. FOURNIER, D. ROSA, D. GANNE, A. HERRING Procurations: A. BOUSSER à J-F. OBEZ, G. MASRARI à P. GUINOT

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

16. Urbanisme – Validation du périmètre délimité des abords de la Tour d'Ornex (PDA)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'après proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 07 juillet 2016, il est possible de substituer au périmètre actuel d'un rayon de 500m autour de la Tour d'Ornex, un nouveau périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette proposition sous forme d'une carte légendée qui se veut adaptée aux réalités de terrain, aux enjeux de visibilité et sensibilité architecturales urbaines et paysagères concentrées autour du monument historique protégé de notre commune, La Tour d'Ornex, (inscrite le 17 mars 2014).

Ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le Préfet, à l'issue d'une enquête publique, aura vocation à :

- Donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les enjeux majeurs et focalisé sur les abords bâtis et paysagers directs.
- Induire un avis conforme s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme pour une meilleure cohérence au sein des abords, excluant la condition de visibilité jusqu'alors en vigueur.
- Réduire le nombre de dossiers d'ADS envoyés pour consultation à l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) visant un conseil et un contrôle plus efficace.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- DECIDE d'engager la procédure de mise en place d'un PDA autour de la Tour d'Ornex,
- APPROUVE le périmètre proposé par l'Architecte des bâtiments comme indiqué dans le plan joint à cette délibération.
- DONNE son accord pour procéder à une enquête publique (à la charge de l'Etat / Préfecture et DRAC/UDAP)

_	AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.
	Fait à Ornex, le 30 avril 2021
Certif Affich	ié exécutoire le : lé le :
délibér	eur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente ration peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de ente notification.



Accusé de réception

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-28(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 3

Nom émetteur: Commune d'Ornex

N° de SIREN: 210102810

Numéro Acte de la collectivité locale: D20212604055

Objet acte: Validation périmetre délimite des abords de la tour d'Ornex

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 001-210102810-20210428-D20212604055-DE